

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le  
lundi 5 octobre 2020 à 20 H 00 à l'hôtel de ville sis au 960 chemin Milton à Saint-  
Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette, Maire  
Et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault	Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault	Monsieur Serge Ménard
Madame Sophie Côté	Monsieur Sylvain Laplante

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.  
Madame Caroline Lamothe, directrice générale, est aussi présente.

### ORDRE DU JOUR

.....  
Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques  
instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

\*\*\*\*\*

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2020
- 3- **Administration financière**
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Rôle général de perception
  - 3.3 Dépôt des états comparatifs
  - 3.4 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue décomptent progressif numéro 2
- 4- **Administration générale**
  - 4.1 Renouvellement carte de membre de Radio Acton
  - 4.2 Offre de Peter Bilt
  - 4.3 Modification du système informatique
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
  - 5.1 Programme d'aide financière / Formation pompiers I ou pompiers II
  - 5.2 Création d'un nouveau poste / Chef aux opérations
  - 5.3 Nomination / Chef aux opérations
- 6- **Transport routier**
  - 6.1 Octroi de contrat / Déneigement des trottoirs 2020-2021
  - 6.2 Octroi de contrat / Achat d'abrasif pour l'hiver 2020-2021
  - 6.3 Demande Club de 3 & 4 roues comté Johnson inc. / Droit de passage 2020-2021
  - 6.4 Nouvelles signalisations
  - 6.5 Travaux de réfection
- 7- **Hygiène du milieu**
  - 7.1 Adoption du budget de la Régie des déchets 2021
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
  - 9.1 Demande de subvention / Programme Nouveaux Horizon pour les aînés
  - 9.2 Subvention / Programme nouveaux Horizons pour les aînés – Mesures d'assouplissement liées à la COVID-19 2020
  - 9.3 Politique de location de tablettes et portables
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

- 12- **Période de questions**  
13- **Levée de l'assemblée**
- 

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution # 258-10-2020**

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par serge monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- 4.4 Demande de la FQM / Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

**2- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2020**

**Résolution # 259-10-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit adopté tel que soumis.

**3- ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Comptes à payer**

**Résolution # 260-10-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'approuver les salaires payés au montant 34 944.04\$, les comptes payés au montant de 435 028.89\$ et autoriser les paiements des comptes à payer présentés ce 30 septembre 2020 au montant de 85 959.86\$ le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

**3.2 Rôle général de perception**

**Résolution # 261-10-2020**

Considérant que l'article 1001 du Code municipal oblige le secrétaire-trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre un rôle général de perception à moins que le conseil en décide autrement;

Considérant qu'aucune taxe à imposer n'est prévue d'ici la fin de l'année;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de ne pas déposer un rôle de perception.

**3.3 Dépôt des états comparatifs**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale dépose les deux états comparatifs des revenus et dépenses.

### **3.4 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue** **Décompte progressif numéro 2**

#### **Résolution # 262-10-2020**

Considérant que le Décompte progressif numéro 2 de l'Entrepreneur, Construction Bertrand Ostiguy Inc., en regard à la réalisation du projet en titre, relatif aux travaux effectués pour la période se terminant le 25 septembre 2020;

Considérant que la MRC des Maskoutains approuve la demande de l'Entrepreneur pour un montant total de 377 344.62\$ incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat;

Considérant que la MRC des Maskoutains fait mention que les quantités présentées sont préliminaires et les prix unitaires sont conformes à la soumission et recommande donc le paiement du décompte progresse numéro 2;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le paiement à Bertrand Ostiguy pour un montant de 377 344.62\$ incluant les taxes, concernant le décompte progressif numéro 2 pour les travaux de réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue.

## **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Renouvellement carte de membre de Radio Acton**

#### **Résolution # 263-10-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de renouveler la carte de membre pour un (1) an au coût de 150\$ taxes en sus avec Radio Acton pour l'année 2021.

### **4.2 Offre de Peter Bilt**

#### **Résolution # 264-10-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents, d'accepter l'entente offerte par la compagnie Peter Bilt.

### **4.3 Modification du système informatique**

#### **Résolution # 265-10-2020**

Considérant qu'une évaluation des systèmes informatiques a été faite par Fusion Expert et que celle-ci démontre que tous les appareils informatiques sont désuets;

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de procéder aux changements suivants, et ce, à la suite des recommandations du technicien de Fusion Expert :

- Devis # 03966, Équipement de réseautage et d'interconnexion au coût de 1 964.00\$ taxes en sus;
- Devis # 03968, Serveur Windows et de sauvegarde au coût de 6 092.00\$
- Devis # 03969, SSD de remplacement pour les huit (8) portables du conseil au et ce, au coût de 792.00\$ taxes en sus;
- Devis # 03974
- Devis # 03970, frais de temps et d'installation en supplément, estimation des coûts à 2 202.50\$ taxes en sus.

**4.4 Demande de la FQM / Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**Résolution # 266-10-2020**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposées à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par madame Sophie Côté  
Secondé par monsieur Rémi Tétreault

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

*Monsieur Sylvain Laplante se retire de son siège à la table des délibérations à 20h14*

## **5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Programme d'aide financière / Formation pompiers I ou pompiers II**

#### **Résolution # 267-10-2020**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit la formation d'un (1) pompier pour la formation ONU et un (1) pompier pour la formation « opérateur d'autopompe pour le volet 3 du programme au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Serge Ménard et appuyé par madame Huguette Benoît et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

## **5.2 Création d'un nouveau poste / Chef aux opérations**

### **Résolution # 268-10-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

D'autoriser à la création du poste de Chef aux opérations, et ce, à la suite des recommandations du Directeur du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton, monsieur Sylvain Laplante et d'ajouter ce nouveau poste à l'organigramme du Service incendie de Saint-Valérien-de-Milton ;

Que monsieur Sylvain Laplante, directeur du Service incendie doit définir les tâches et fonctions du nouveau poste de Chef aux opérations afin d'approbation.

## **5.3 Nomination / Chef aux opérations**

### **Résolution # 269-10-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'accepter la nomination de monsieur Maxime Cusson au poste de Chef aux opérations, et ce, à la suite de la convention d'embauche.

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations à 20h17*

## **6- TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Octroi de contrat / Déneigement des trottoirs 2020-2021**

#### **Résolution # 270-10-2020**

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions de gré à gré pour le déneigement des trottoirs avec le sablage des édifices publics pour l'hiver 2020-2021;

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'octroyer le contrat à Excavation Réal Couture pour la somme de 15 500\$, taxes en sus pour le déneigement des trottoirs avec le sablage des édifices publics pour l'hiver 2020-2021.

### **6.2 Octroi de contrat / Abrasif 2020-2021**

#### **Résolution # 271-10-2020**

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions de gré à gré pour l'achat d'abrasif afin de déglacer les chemins en hiver;

Considérant qu'on soumissionné :

Carrières Acton Vale : 39.35\$ / TM

Carrière St-Dominique 45.15\$ / TM

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

D'adjuger le contrat à Carrières Acton Vale pour l'achat d'abrasif 30% sel et 70% pierre AB5 et ce, pour une quantité minimale d'environ 1000 TM au coût de 39.35 \$ TM, taxes en sus pour

Que le transport de l'abrasif 2020-2021 va être fait par Excavation Réal Couture au coût de 5.25\$/TM.

### **6.3 Demande Club de 3 & 4 roues Compté Johnson Inc. / Droit de passage 2020-2021**

#### **Résolution # 272-10-2020**

Considérant que le Club de 3 & 4 roues Compté Johnson Inc. opère un sentier de 3 et de 4 roues qui traverse le Rang Petit 11<sup>e</sup>.

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'informer le Club de 3 & 4 roues Compté Johnson Inc. que la municipalité installera la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses à ces endroits.

### **6.4 Nouvelles signalisations**

#### **Résolution # 273-10-2020**

Considérant que le conseil Municipal de Saint-Valérien-de-Milton trouve important la sécurité des piétons;

Considérant que nombreux citoyens ont fait la mention de la rapidité des automobiles et des camions sur certaines rue de la Municipalité;

Considérant que le conseil a demandé une expertise sur la faisabilité à monsieur Daniel Gélinas, Directeur des travaux publics afin d'implanter une nouvelle signalisation aux intersections :

- Rue Principal/ Rue Hôtel de Ville;
- 1<sup>re</sup> Avenue / Rue Leclerc

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents, de procéder à l'ajout d'une nouvelle signalisation telle que proposée sur le plan d'implantation des arrêts faits par monsieur Daniel Gélinas, directeur des travaux publics, et ce, pour les intersections suivantes :

- Rue Principal/ Rue Hôtel de Ville;
- 1<sup>re</sup> Avenue / Rue Leclerc

### **6.5 Travaux de réfection**

#### **Résolution # 274-10-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser les travaux de réfection tels que proposés dans le rapport de M. Daniel Gélinas, directeur des travaux publics, et ce, pour les chemins suivants :

- Chemin des Commissaires;
- Chemin Larocque;
- Chemin Fournier.

## **7- HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### **Résolution #275-10-2020**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption ;

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

## **8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

### **9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

#### **9.1 Demande de subvention / Programme Nouveaux Horizon pour les aînés – Projet communautaire**

##### **Résolution #276-10-2020**

Considérant que le Parc Mon Repos est un élément central de la Municipalité et que la Municipalité a un devoir d'offrir un service à toute la population;

Considérant que le Parc Mon Repos est utilisé pour diverses activités, mais qu'une seule activité est offerte à la population vieillissante, la pétanque;

Considérant que la municipalité désire l'ajout de nouvelles infrastructures au Parc Mon Repos afin que celui-ci soit un parc intergénérationnel;

Considérant que ce projet soit dirigé par des aînés et réalisé par des bénévoles, et ce, conjointement avec la municipalité;

Considérant que la municipalité à le désire de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations;

Considérant que la municipalité a le désire de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors et l'engagement intergénérationnel par l'apprentissage du jeu d'échecs;

Considérant que la municipalité a le désire d'appuyer la participation sociale et l'inclusion d'aînés;

Considérant que le conseil désire appuyer le vieillissement en santé notamment en adressant l'isolement social par des activités physiques;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :



Que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton présente une demande d'aide financière au Programme nouveaux Horizons pour les aînés pour des projets communautaires afin d'acquérir :

- L'installation d'un circuit d'exercices conçu pour les aînés : achat de bancs et panneaux
- Jeux d'échecs extérieurs avec bancs
- Ajout de bancs au terrain de pétanque

D'autoriser la directrice générale, madame Caroline Lamothe, à signer tous les documents légaux en lien avec les octrois de subventions pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

## **9.2 Subvention / Programme nouveaux Horizons pour les aînés – Mesures d'assouplissement liées à la COVID-19 2020**

### **Résolution #277-10-2020**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu une aide financière de 25 000\$ avec le Programme Horizon Aînés – mesures d'assouplissement liées à la COVID-19 de 2020;

Considérant que le conseil désire appuyer les personnes âgées à rester en contact avec leur communauté et leur famille, grâce aux tablettes, ainsi que des tutoriels à distance;

Par ces faits,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents que le conseil entérine la dépense suivante :

- L'achat de 30 tablettes IPAD et d'étuis au coût de 638\$ taxes en sus
- L'achat de 2 portables, sacs de transport, logiciel pour un coût maximal d'environ 5 860\$ taxes en sus.

## **9.3 Politique de location de tablettes et portables**

### **Résolution #278-10-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents, d'adopter la Politique de location de tablettes et portables à la suite de l'obtention d'une subvention avec le Programme nouveaux Horizons pour les aînés – Mesures d'assouplissement liées à la COVID-19 2020 et ce, tel que proposé.

## **10- AVIS DE MOTION**

## **11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## **13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Résolution # 279-10-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21h06.

---

Daniel Paquette

---

Caroline Lamothe

Maire

Directrice générale et secrétaire-  
trésorière